

**DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL**

RAPPORTEUR(S) : MME VALERIE GUARINO

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
29 Janvier 2016**

OBJET : Aides exceptionnelles à des collèges du Département

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 29 Janvier 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé d'accorder à titre exceptionnel à des collèges, conformément au tableau figurant dans le rapport, des subventions de fonctionnement pour la réalisation de projets, pour un montant total de 21.400,00 €, et d'autoriser les réaffectations de subventions indiquées dans le rapport, pour les collèges Chape à Marseille et François Mitterrand à Simiane.

Le montant des subventions accordées, soit 21.400,00 €, sera prélevé sur les crédits mis à disposition au titre de 2016 au budget départemental, chapitre 65, fonction 221, article 65737.

à l'Unanimité

ADOPTÉ
Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Annie Citton
Directeur
du Service des Séances de l'Assemblée